

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

16/09/2025

N° E25000113 / 84

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 16/09/2025

Vu enregistrée le 09/09/2025, la lettre par laquelle M. le Préfet de Vaucluse - DDT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale relative à la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale présentée par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, Les communes dont le territoire est impacté par le projet sont CAMARET SUR AIGUES, SERIGNAN DU COMTAT et TRAVAILLAN ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe LAUREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jérôme LEROY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de Vaucluse - DDT, à la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Philippe LAUREAU et à Monsieur Jérôme LEROY.

Fait à Nîmes, le 16/09/2025

le président,

A stylized red ink signature of Christophe CIRÉFICE, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Christophe CIRÉFICE